Note méthodologique et données

Évolution du prix du gazole du 30 octobre au 17 novembre 2026

Corse · 12 autres régions métropolitaines · Réseaux Corse / Bouches-du-Rhône

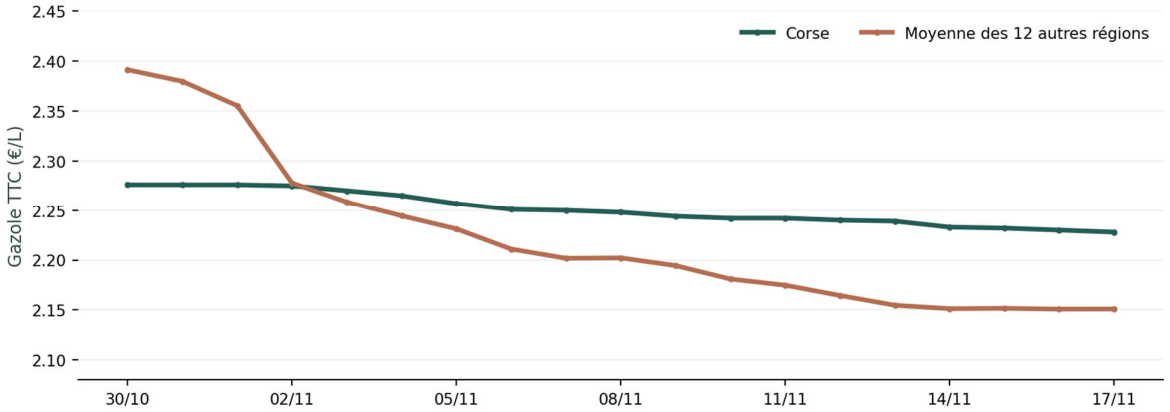
1. Objet et résultat principal

Cette note présente une comparaison descriptive des prix moyens du gazole à la pompe entre le 30 octobre 2026 (date de référence précédant le dispositif) et le 17 novembre 2026. Les prix proviennent des déclarations officielles recueillies sur prix-carburants.gouv.fr, traitées par l'Observatoire A4C des prix des carburants. Cet observatoire suit quotidiennement l'évolution des prix en Corse et dans les autres régions métropolitaines.

Territoire	30 oct. 2026	17 nov. 2026	Variation
Corse	**2,276 €/L**	**2,228 €/L**	**−4,8 c€/L**
Moyenne des 12 autres régions	2,391 €/L	2,151 €/L	−24,0 c€/L

Constat : la diminution moyenne est inférieure de 19,2 c€/L en Corse à celle de la moyenne des 12 autres régions sur cette période. La Corse est passée du prix régional le plus bas au plus élevé parmi les 13 régions suivies.

Évolution journalière — gazole TTC



Lecture : prix TTC ; moyennes calculées à date identique ; aucune correction des écarts de fiscalité n'est appliquée à ce graphique.

Périmètre de cette comparaison

Les 12 régions sont pondérées à parts égales dans la référence nationale (une moyenne régionale = un douzième). Il ne s'agit pas d'une moyenne pondérée par le nombre de stations ou par les litres vendus. Les variations sont calculées sur les valeurs avant arrondi, puis affichées au dixième de centime.

Sources et méthode de vérification

Source des prix : déclarations officielles des stations-service, diffusées sur prix-carburants.gouv.fr, et calculs de l'Observatoire A4C.

Les résultats sont établis à partir des relevés disponibles jusqu'au 17 novembre 2026. Les méthodes de calcul, données et historiques de mise à jour sont consultables dans le dépôt public de l'Observatoire : https://fpoletti.fr/a4c/observatoire/suivi-prix-carburants/

Référence technique de l'actualisation utilisée : exécution du 18 novembre 2026, n° 44252703044. Les éléments originaux de production sont conservés pour permettre une vérification détaillée.

2. Série journalière et comparaison régionale

Prix moyens TTC publiés (€/L). L'écart « Corse – 12 régions » est exprimé en c€/L : positif lorsque la Corse est plus chère.

Date	Corse (€/L)	12 régions (€/L)	Écart (c€/L)
30/10/2026	**2,276**	**2,391**	**−11,5**
31/10/2026	2,276	2,380	−10,4
01/11/2026	2,276	2,355	−7,9
02/11/2026	2,275	2,278	−0,3
03/11/2026	2,270	2,259	+1,1
04/11/2026	2,265	2,244	+2,1
05/11/2026	2,257	2,231	+2,6
06/11/2026	2,251	2,211	+4,0
07/11/2026	2,250	2,202	+4,8
08/11/2026	2,248	2,202	+4,6
09/11/2026	2,244	2,194	+5,0
10/11/2026	2,242	2,181	+6,1
11/11/2026	2,242	2,175	+6,7
12/11/2026	2,240	2,164	+7,6
13/11/2026	2,239	2,155	+8,4
14/11/2026	2,233	2,151	+8,2
15/11/2026	2,232	2,152	+8,0
16/11/2026	2,230	2,151	+7,9
17/11/2026	**2,228**	**2,151**	**+7,7**

Décomposition par région (mêmes dates)

Région	30/10	17/11	Variation (c€/L)
Corse	**2,276**	**2,228**	**−4,8**
Auvergne-Rhône-Alpes	2,392	2,160	−23,2
Bourgogne-Franche-Comté	2,422	2,192	−23,0
Bretagne	2,369	2,117	−25,2
Centre-Val de Loire	2,386	2,139	−24,7
Grand Est	2,443	2,195	−24,8
Hauts-de-France	2,384	2,139	−24,5
Île-de-France	2,386	2,160	−22,6
Normandie	2,380	2,143	−23,7
Nouvelle-Aquitaine	2,381	2,137	−24,4
Occitanie	2,394	2,150	−24,4
PACA	2,381	2,156	−22,5
Pays de la Loire	2,377	2,124	−25,3

3. Analyse par enseigne : Corse et Bouches-du-Rhône

Prix moyens TTC observés au sein de chaque réseau, pour les stations retenues selon les règles méthodologiques de l'Observatoire A4C. Chaque station compte à poids égal à une date donnée. Les effectifs peuvent varier entre les dates.

Territoire et enseigne	30/10	17/11	Var.	Stations 30 → 17
Corse · Vito	2,289	2,228	−6,1	57 → 59
Corse · ENI	2,348	2,258	−9,1	15 → 15
Corse · TotalEnergies	2,236	2,219	−1,7	47 → 42
Bouches-du-Rhône · ENI	2,532	2,231	−30,1	9 → 9
Bouches-du-Rhône · Total hors Access	2,250	2,161	−8,9	28 → 33
Bouches-du-Rhône · Total Access	2,250	2,046	−20,4	24 → 27

Contrôle à stations identiques

Pour contrôler l'effet d'une modification de l'échantillon, les variations sont aussi calculées sur les seuls identifiants de station présents et retenus aux deux dates :

Territoire · enseigne	Stations retenues aux deux dates	Variation sur ces mêmes stations
Corse · Vito	57	−6,1 c€/L
Corse · ENI	15	−9,1 c€/L
Corse · TotalEnergies	42	−1,9 c€/L
Bouches-du-Rhône · ENI	9	−30,1 c€/L
Bouches-du-Rhône · Total hors Access	27	−8,5 c€/L
Bouches-du-Rhône · Total Access	21	−20,4 c€/L

Lecture du tableau : *seules les stations disposant d'un prix de gazole exploitable le 30 octobre et le 17 novembre sont conservées dans ce calcul. Les variations portent donc sur les mêmes stations aux deux dates, afin d'éviter qu'un changement d'échantillon explique artificiellement une partie de la baisse.*

4. Règles de calcul et précautions de lecture

Sources et champ. Relevés officiels des prix à la pompe issus de prix-carburants.gouv.fr ; carburant Gazole ; exclusion des stations autoroutières ; contrôle des déclarations et de la validité temporelle des prix avant publication par l'Observatoire A4C.

Indicateur régional. Séries quotidiennes TTC de la Corse et des douze autres régions publiées par l'Observatoire A4C. La référence « 12 régions » est la moyenne arithmétique des douze prix moyens régionaux TTC, sans pondération par les volumes.

Indicateur par enseigne. À chaque date, moyenne simple des prix TTC des stations éligibles classées dans l'enseigne correspondante. « Total hors Access » regroupe TotalEnergies et TotalEnergies Contact dans les Bouches-du-Rhône ; « Total Access » est isolé. Les enseignes reposent sur le registre A4C.

Comparabilité. Les populations de stations et les conditions commerciales peuvent différer ; le contrôle à identifiants communs réduit, sans supprimer, les biais de composition. Les prix régionaux et les moyennes par enseigne ne sont pas la même agrégation.

Portée de la note. Les écarts de prix ne quantifient pas la part de l'avantage économique liée aux stocks stratégiques et ne démontrent, isolément, ni discrimination ni non-répercussion. Il faut examiner les dates de cession, les factures d'achat, les volumes, les avantages unitaires reçus et les transmissions successives.